

### **Demander un report des charges sociales**

L'échéance mensuelle du 20 mars ne sera pas prélevée, son montant sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre). Consulter le site de l'URSSAF pour connaître les démarches à suivre:

<https://www.urssaf.fr/portail/home.html>

### **Recourir à l'activité partielle**

Effectuez vos démarches directement en ligne sur le portail:

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

### **Obtenir un prêt de trésorerie**

La Banque Publique d'investissement (BPI France) a activé un plan de soutien à destination des TPE et PME impactées. Il est possible de se renseigner directement sur ces mesures au numéro vert mis en place : 0 969 370 240 ou sur leur site :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

### **Vous êtes sous le régime de la micro-entreprise ou indépendant**

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) propose des aides pour soutenir le travailleur indépendant et notamment une aide financière exceptionnelle pour les travailleurs indépendants confrontés à une difficulté exceptionnelle et ponctuelle susceptible de menacer la pérennité de son entreprise.

Consulter le site de la Sécurité sociale des indépendants :

<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>